



Quelle demarches puis je effectuer suite a des malfacons

Par **pnmk624**, le **01/03/2010** à **15:26**

Bonjour,

nous avons acheter une maison il y a a peu pres 3ans suite a la naissance d'un enfant, et suite a une autre future arrivée, je commence a faire des devis pour couvrir une terrasse et la 3 proffesionnels differents me signalent qu'il existe des malfacons, la toiture d'une pice transformée en chambre (pente 15%), garage avec meme probleme + eau qui rentre et il y a de l'electricité dedans, les plombs sotent, et la cuisine d'été.

Ces travaux ont etaient fait avant que l'on achete et par l'ancien proprietaire, je crois.

Mon assureur habitation me dit que je n'ai pas d'assurance juridique, ni par le biais de ma carte bleue....

Que puis je faire ?

merci